

**Commune de Vich, Procès-verbal No 10, 2021/2026
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL
à la salle des Pralies
le 12 mars 2024 à 20h00**

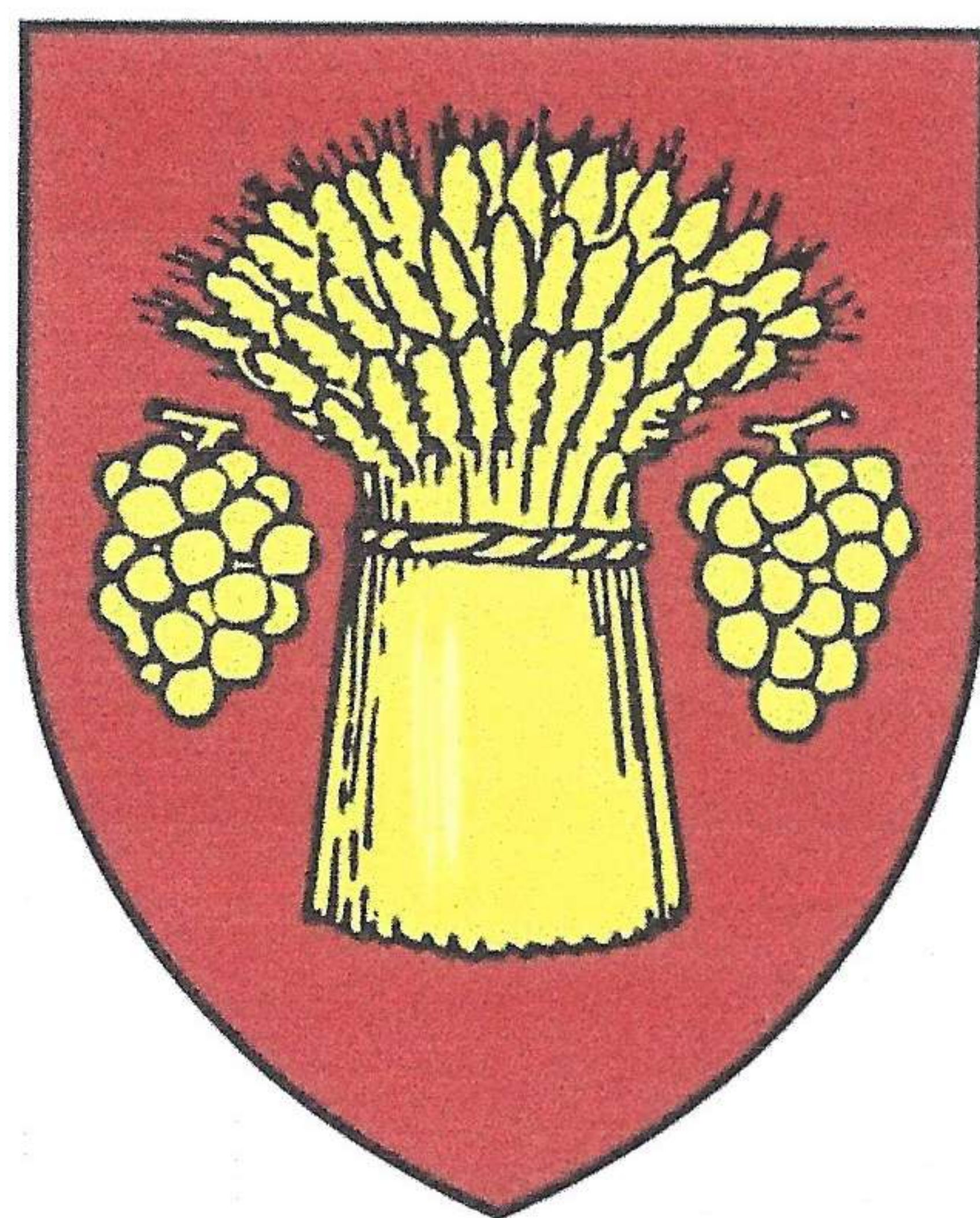


Table des matières

1. Assermentations	90
2. Appel nominal	90
3. Adoption du procès-verbal du 05.12.2023.	90
4. Adoption de l'ordre du jour proposé	90
5. Intervention des délégués des instances intercommunales	90
6. Préavis n°07/2023-2024 – Règlement général de Police	92
7. Préavis n°08/2023-2024 – Règlement relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance 92	
8. Préavis n°09/2023-2024 – Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2024 pour la location de locaux destinés à l'administration communale	93
9. Election d'un membre pour la commission de gestion	93
10. Election d'un membre pour la commission de recours en matière d'impôts et de taxes communales	94
11. Election d'un membre suppléant pour la commission des routes.....	94
12. Liste des préavis connus pour la séance suivante.....	94
13. Communications Municipales.....	94
14. Communications du bureau	96
15. Divers et Propositions individuelles	96
16. Clôture de la séance	98

Le **Président**, M. **Christian BRONSIL** souhaite la bienvenue aux conseillers à cette première séance 2024, à la Municipalité conduit ce soir par le vice-syndic M. **Philippe MUNDLER** en l'absence de M^{me} **Antonella SALAMIN**.

1. **ASSERMENTATIONS**

L'assemblée se lève pour l'assermentation de Mesdames **Allison HERTIG**, **Myriam ISELI** et Messieurs **Yann KISLIG**, **Eoghan O'SULLIVAN** et **John RAGGETT**. M. **Pierre VALERO** est excusé. Le **Président** fait une brève introduction : Après l'élection tacite du 22.01.2024, conforme à la Loi du 05.10.2021 et l'exercice des droits politiques, huit nouveaux conseillers ont été élus et le tirage au sort a déterminé leur position d'entrée au Conseil. Après lecture du serment art. 9 de la LC, ils deviennent conseillers communaux.

Le **Président** profite de rappeler quelques règles. Il faut demander la parole, se lever et décliner son nom. Il est important d'exprimer son point de vue avec respect et de manière claire et concise. Lors de désaccord, il est important d'attendre que le **Président** donne la parole et, autant que possible, limiter les interventions. Ceci afin d'éviter des débats personnels entre plusieurs personnes.

2. **APPEL NOMINAL**

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal des membres, avec 34 membres présents sur 40, 6 excusés *le quorum est atteint, la séance est donc ouverte.*

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 05.12.2023.**

Le **Président** demande s'il y a des corrections ou des remarques. Les corrections apportées par M^{me} la **Syndique** et M^{me} **Carol WUERSCH** sont insérées dans le PV. Le **Président** nous les indique : - page 82, dans le bus, c'est de la responsabilité de l'AISE. Même page, le budget est fait pour 1200 habitants et non 1300. En page 86, ... il remercie pour son interpellation au niveau de l'AISE et non du RAT.

Nous passons au vote.

Le procès-verbal 05.12.2023 est accepté 27 OUI, 6 abstentions

4. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ**

Le **Président** demande s'il y a des modifications ou questions. Aucunes.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité 33 OUI

5. **INTERVENTION DES DÉLÉGUÉS DES INSTANCES INTERCOMMUNALES**

Le **Président** donne la parole aux délégués des instances intercommunales :

Région de Nyon

Le délégué M. **Roger BRAND** indique que cette année se sont les 20 ans de Région de Nyon, le site est consulté car très complet, transparent et très intéressant. Lors de la dernière séance

du Conseil Intercommunal le *Préavis 35/2024 - Participation de CHF 188'000 (TTC) pour l'étude de projet liée au réaménagement de la jonction autoroutière de Gland en faveur des transports publics*, est pris en compte l'aménagement du giratoire de la Bichette, ce dernier a été accepté. Le fonds des transports publics datant depuis 2010 a encore trois projets à réaliser et ce fonds a été prolongé par l'adoption du *préavis n°05/2023-2024* à hauteur de CHF 104'400.00 lors du dernier Conseil Communal de Vich le 05 décembre 2023. Il consistera à un aménagement pour que le passage des transports publics ne soient pas bloqués et des aménagements pour les cyclistes et mobilité douce. Sur un crédit initialement de 10 millions, la participation pour la Commune de Vich est à hauteur de 1%, pour le Canton à 23%, la Confédération à 55%, Gland à 4% et pour Région de Nyon à 17%.

Le Préavis 36-2024 - Demande d'un crédit de CHF 43'240 a été accepté. Le CODIR mandatera une personne pour que les projets prévus par le CODIR, soient compatibles avec et ce que demande la Confédération et également le Canton, afin de réduire les délais d'attente.

Le Préavis 34/2024 avec un crédit de 120'000 CHF a été accepté sur la 5^{ème} phase des projets (tous les 5 ans, donc 2025) que la Région de Nyon voudra réaliser. M. **Roger BRAND** reste à disposition pour tout complément d'information.

M. **Claudio GRECO** demande des précisions sur l'avenir de Télé Dôle, suite à l'actualité ? M. **Roger BRAND** indique que Télé Dôle est un point en suspens, mais il ne pense pas que ceci se passera bien ! L'organisation de tout ce qui est autour de la Dôle est complexe. Une société suisse a donné des autorisations à une société française. Des négociations sont en cours autour du Lapin Blanc et donc une attente de réponses lors du prochain CI. Il pense que les actions investies dans Télé Dôle seront perdues.

RAT

Le délégué M. **Michel PEIRIS** indique que :



La prochaine séance est prévue le 27 mars 2024 : avec la présentation du Rapport de gestion et des Finances, celui précise que :

- 150 nouvelles places créées en 2023
- 26 structures d'accueil (en 2022 : 23)
- 2'433 enfants accueillis (en 2022 : 2'338)
- 579 employés (en 2022 : 482)
- Léger excédent de 12'000 CHF
- Inauguration de l'extension de la crèche Do Ré Mi'el à Vich (photo)

M. **Mark TRITTEN** demande pourquoi autant d'engagement de nouveaux employés, y avait-il auparavant une pénurie ? M. **Michel PEIRIS** répond que non, il n'y avait pas de pénurie. Le RAT a des intentions nobles, qu'il souhaite mener à bien, mais avec de grandes responsabilités, il souhaiterait qu'il se recentre sur des missions essentielles. L'augmentation des employés augmentera les charges et par conséquent la participation des Communes,

M. **Cyrille GHISTE** précise que cette imbrications de nouveaux employés sera intéressant à comprendre lors du prochain CI et à quel niveau il s'articule, car le RAT regroupe les crèches, les mamans de jour etc.

ORPCI

Le délégué M. **Claudio GRECO** donne la date de la prochaine séance du CI le 27 mars 2024. Il fait partie de la commission de gestion et finances et ils auront à voter les comptes qui sont ce à quoi ils s'attendaient. Il précise que la participation par habitant reste stable à 21 CHF par habitants sur les trois dernières années. Dans l'ordre du jour de leur prochain CI c'est ajouté la réfection du toit de bâtiment de Prangins à hauteur de 100'000 CHF.

AISE

M. **Cyrille GHISTE** demande des précisions sur l'AISE et est étonné au vu des nouveaux éléments circulant dans la Commune que les délégués n'aient pas de communications. M^{me} **Sao DANZ**, déléguée, confirme que la prochaine séance est prévue en avril et que dans l'intervalle, elle n'a reçu aucune information. Les délégués n'ont pas reçu les documents de la part de l'AISE dont M. **Cyrille GHISTE** nous parle. Plus de détail dans les divers et proposition individuelle.

Le **Président** demande aux délégués d'envoyer à la secrétaire les dates des prochaines séances.

SDIS prochaine séance 30 avril 2024.

6. PRÉAVIS N°07/2023-2024 – RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

Lecture du rapport de la commission ad'hoc par M. **Anthony PINZELLI**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°07/2023-2024.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucune question. Nous passons au vote.

<i>Le Préavis n°07/2023-2024 est accepté à l'unanimité avec 32 OUI, 1 abstention</i>
--

7. PRÉAVIS N°08/2023-2024 – RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DE CAMÉRAS DE VIDÉOSURVEILLANCE

Le **Président** donne la parole à la commission ad'hoc. Lecture du rapport de la commission ad'hoc par M. **Anthony PINZELLI**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°08/2023-2024.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **André JAQUET** comprend que c'est un règlement générique et que certains articles ne pourront pas être mis en place rapidement si c'était nécessaire. Notamment avec la question de qui sera responsable pour visionner les enregistrements. M. **Anthony PINZELLI** explique que ce sont des questions qui ont été posées. Si aujourd'hui on ne fait pas ce règlement lors de futures déprédations, les démarches pour la mise en place de ce règlement cadre prendront plus de temps. Un règlement sera également préparé par la Municipalité. M. **Philippe MUNDLER** précise que tout ceci est régi par la Loi sur la protection des données qui est stricte. L'accès au vidéo est normé par la Loi, tant qu'aucune plainte n'est déposée, il n'y a pas de visionnage de ces vidéos, elles devront être détruites au bout de sept jours. Ce règlement permettra de gagner du temps et de poser le cadre si un jour le besoin d'installer des caméras de vidéosurveillance se fait ressentir.

M. **André JAQUET** demande si ce système de sécurité sera en live ? Non répond M. **Philippe MUNDLER**. M. **Anthony PINZELLI** explique que ce n'est pas comme chez les Securitas

où il y a une personne qui surveille les écrans, mais lorsqu'il y aura une infraction, s'il y a des caméras, il y aura des images enregistrées. L'endroit de l'installation est normé également, il devra passer devant l'acceptation du Conseil, de la Préfecture et respecter la loi sur la protection des données et enfin qu'il respecte le cadre cantonal, communal et fédéral. Il y aura suffisamment de garanties pour la sécurité de ce que l'on fera des images. Le but n'est pas d'en installer car ce système est très onéreux et si c'est le cas un préavis sera proposé aux conseillers. Ce cas de vidéosurveillance reste une opportunité de derniers recours.

M^{me} **Margherita DORNIER** demande dans quel cas pourrait être installé ces caméras ? et pourra t'on les désinstaller si le cas est résolu ? M. **Philippe MUNDLER** répond que pour l'instant il n'y aucune urgence et aucune nécessité de poser des caméras.

Nous passons au vote.

<i>Le Préavis n°08/2023-2024 est accepté avec 29 OUI, 1 NON, 3 abstentions</i>
--

8. PRÉAVIS N°09/2023-2024 – DEMANDE DE CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024 POUR LA LOCATION DE LOCAUX DESTINÉS À L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. M. **Jean-Claude BISSAT** explique que très prochainement l'administration communale devra déménager. Sur la route de l'Etraz 6 des locaux sont disponibles. Ces locaux sont à louer et c'est une aubaine qu'ils correspondent aux critères pour déplacer les bureaux de l'administration.

Lecture du rapport de la commission des bâtiments par M. **Claudio GRECO**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°09/2023-2024.

Lecture du rapport de la commission des finances par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°09/2023-2024.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucune question.

Nous passons au vote.

<i>Le Préavis n°09/2023-2024 est accepté avec 31 OUI, 1 Non, 1 abstention</i>

9. ELECTION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION DE GESTION

Le **Président** donne la parole à M. **Cyrille GHISTE**, président, pour présenter cette commission. C'est une commission permanente qui donne une vision sur le bon fonctionnement ou non de la Municipalité. Chaque année il se donne quatre ou cinq sujets à approfondir. La commission envoie ses questions en avance à la Municipalité, afin qu'elle puisse préparer leur réponse sur ces sujets à auditer. Ils travaillent toujours sur l'année qui est passée, sinon c'est de la cogestion interdite. Ils se réunissent, mais échangent beaucoup par email et se rencontrent pour la finalisation du rapport. L'avantage également est que, faire partie de la commission de gestion, signifie ne pouvoir faire partie d'aucune autre commission.

Le **Président** demande des candidats. Il précise qu'en tant qu'ancien membre de la commission de gestion, c'est une commission intéressante car est en étroite collaboration avec la Municipalité. Le travail est condensé sur une période courte. Il invite les nouveaux conseillers à se présenter pour une bonne intégration dans leur rôle de conseillers.

M. **Anthony PINZELLI** précise que pour être un ancien membre de la commission de gestion lors du Conseil Général, il estime que c'est LA commission la plus intéressante.

M^{me} **Sao DANZ** précise également que c'est environ 3-4 heures par année de travail. C'est raisonnable.

M^{me} Myriam ISELI est candidate et est élue par acclamations

10. ELECTION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔTS ET DE TAXES COMMUNALES

Le **Président** demande des candidats. M. **Richard STOECKLIN** précise que c'est souvent lors des factures des taxes remises en début d'année, que cette commission doit fonctionner. Si un habitant n'est pas en accord avec sa taxe, il fait recours et la Municipalité formule une réponse. Si l'habitant n'est toujours pas satisfait de la réponse, la commission de recours prend le relai.

M. **Anthony PINZELLI** président de cette commission depuis plusieurs années, confirme qu'ils ont dû intervenir dans peu de cas de recours, environ 5 cas de recours sur 10 ans. C'est pas une commission avec une surcharge de travail.

M. Eoghan O'SULLIVAN est candidat et est élu par acclamations

11. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT POUR LA COMMISSION DES ROUTES

Le **Président** demande des candidats.

M. Yann KISLIG est candidat et est élu par acclamations

12. LISTE DES PRÉAVIS CONNUS POUR LA SÉANCE SUIVANTE

M. **Philippe MUNDLER** indique les préavis connus :

- Comptes et rapport de gestion 2023
- Crédit de construction pour la rénovation de la Maison du Tilleul

13. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Étanchéité du Forum des Pralies :

M. **Jean-Claude BISSAT** explique qu'il y a des infiltrations d'eau concrètes, mais suspectes dans ce bâtiment. En janvier 2023, l'employé communal a constaté de l'humidité, surtout au niveau des fenêtres impostes. Suite aux fortes intempéries en décembre 2023, l'architecte est revenu avec son adjoint et l'entreprise de maçonnerie ainsi que la toiture végétale, pour constater les infiltrations. Cette dernière après contrôle à confirmer la bienfaisance de leur travail. Après recherches et analyses, les infiltrations proviennent des joints des acrotères de deux mètres de long qui sont défectueux. Ce sont surtout les joints mastiqués des acrotères sud qui sont plus abîmés, car au nord, du devant du bâtiment, ils sont protégés par de couvertines en

ferblanterie. Suite à cette problématique il a fallu rapidement protéger par des bâches plastiques pour stopper les infiltrations. Le bâtiment n'est plus sous garantie de construction. Il existe deux solutions : soit mandater une entreprise pour refaire les joints, mais ils doivent être contrôlés chaque deux ans, soit de faire poser des couvertines en ferblanterie. Le bâtiment étant presque neuf, la Municipalité recherche dans le cahier de charges de l'époque, le suivi de ses joints qui seraient proposé chaque deux ans et qui n'auraient pas été contrôlés. Les infiltrations sont stoppées, mais il faut rénover. La Municipalité est en attente d'offres, donc pas de chiffre précis pour l'instant. Un préavis sera proposé devant le conseil.

M. **Stéphane DEMUNYCK** demande si une contre-expertise sur la qualité des joints est prévue car sur deux ans il trouve surprenant que les joints soient dégradés ? M. **Jean-Claude BISSAT** répond que oui mais il faut retrouver le cahier de charge initial, qui pour l'instant reste introuvable, qui proposait la matière des joints adéquats. Il souhaite attendre le devis des architectes et après contrôle il faudra certainement passer par une contre-expertise sur la qualité des joints.

M. **Yann KISLIG** pense que ce détail à l'époque n'a pas été pris en considération de manière pérenne par l'architecte et que peut-être il faudra se retourner, attaquer contre ce dernier, car il s'agit certainement d'un manque de vigilance de sa part et un manque de responsabilité et dans ce cas, les frais engendrés devraient être à sa charge.

M. **Jean-Pierre SUTTER** pense que c'est clairement une erreur de conception de la part de l'architecte. Au bout de deux ans des joints ne se détériorent pas si facilement. Il demande pourquoi sur la partie arrière il y a des couvertines et pas sur l'autre ? M. **Philippe MUNDLER** répond que c'était une volonté de l'ancienne Municipalité de ne mettre des couvertines que d'un côté. Ceci d'une part pour l'esthétique de la part de l'architecte et de coûts supplémentaires pour la Municipalité.

Région de Nyon :

M. **Philippe MUNDLER** donne des précisions sur le *préavis 33/2023 de la Région de Nyon relatif à la promotion de la mobilité innovante et collective*, ajouté au fonds TP2 (préavis 24/2023), fonds voté en juin 2023, au CI. Ce fonds TP2 devait être validé par la participation de toutes les communes. La Commune de Vich a accepté en son Conseil Communal du 5 décembre cette participation. Le 13 décembre, au CI, le CODIR a proposé un *préavis 33/2023 de 360'000 CHF* sur trois ans pour la mobilité, toutes les communes n'avaient pas encore validé leur participation au fonds TP2, mais la validation était à hauteur de 88%, le CODIR s'est senti confiant de malgré tout proposé ce nouveau préavis. Le préavis a été voté et accepté par 119 OUI, 3 NON, 5 abstentions. Maintenant le préavis TP2 a été présenté et accepté dans les Conseils à hauteur de 92%, une Commune l'a refusé et quatre communes hors district ne l'ont pas encore présenté au Conseil Communal. Reste encore quatre Communes (Le Vaud, Longirod, Begnins et Prangins) à devoir le présenter devant leur Conseil respectif.

Extension du forum des Pralies/UAPE :

M. **Philippe MUNDLER** indique que l'UAPE propose 48 places qui sont occupées à 80% par des enfants de Vich. Il n'y a pas de possibilité d'accueillir des enfants supplémentaires, donc l'idée d'un 2^{ème} étage avait été envisagée. Un 2^e étage est estimé pour 3'500'000 CHF donc NON, trop onéreux. Il sera recherché d'autres alternatives. Actuellement pas d'urgence.

Centre de tri :

M. **Richard STOECKLIN** communique des informations concernant l'optimisation des déchets. Il n'a pas encore présenté son dossier concernant les biodéchets en Municipalité car il attend des réponses pour des subsides, que l'on peut obtenir par la SADEC. La SADEC rembourse une partie du tonnage et il attend les montants représentant pour les statistiques pour la Commune de Vich. Des économies potentielles avec le fait de ne plus mettre ces biodéchets du côté de déchets verts entraînant la diminution des charges notamment sur les transports.

Au centre de tri, il va y avoir la mise en place d'un nouveau cabanon métallique pour les DSM (déchet ménagers spéciaux) les médicaments, les piles, les lampes allogènes etc. Aujourd'hui la Commune de Vich trie ces déchets dans des bacs spécifiques, ces déchets sont ensuite emmenés par les employés communaux dans un point de collecte centralisé à la déchetterie de Prangins et ensuite ils sont envoyés à Eclépens pour l'élimination selon la législation en vigueur. La gestion des déchets a été revue et durcie et Vich avait été audité et doit mettre en conformité la récupération de ces DSM. Ils doivent être mis dans des containers spécifiques, ventilés et fermés à clefs, non accessible aux habitants. Il termine en annonçant l'achat et le remplacement d'une benne inerte en mauvaise état.

Le PACOM :

M^{me} **Carol WUERSCH** annonce que le PACOM arrive à son terme, il est en finalisation d'écriture. La commission d'urbanisme et l'avocat avait soumis de petites modifications et ensuite il sera envoyé au Canton au mois d'avril et il faudra attendre environ 9 mois pour avoir un retour.

Mobilité douce :

Le test navette CRISTAL minibus de 14 personnes, organisé par la Commune de Gland, partira de la Lignièrès et arrivera par des détours jusqu'à la Coop de Vich, des essais sont prévus en septembre-octobre. Des essais de cette navette sur des chemins où les bus ne peuvent pas circuler. Navette autonome qui pourra être connectée à d'autres bus.

14. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le **Président** indique qu'il avait dû nommer en urgence une commission consultative pour l'APEC qui a rapporté à la Municipalité. Rapport concernant le retour de communes sur le projet du rehaussement du plafond d'endettement, dans l'idée de rénover la STEP. Le préavis sera proposé prochainement. La commission consultative sera transformée en commission ad'hoc, gardant les mêmes membres qui ont acceptés.

M. Jean-Pierre SUTTER , M. Olivier MONACHON , M ^{me} Cynthia BAGNOUD et M ^{me} Isabelle MUNDLER (suppléante)
--

15. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M^{me} **Margherita DORNIER** demande des précisions sur des luminaires qui ne fonctionnent pas dans la Grand 'Rue depuis trois mois. M^{me} **Carol WUERSCH** a eu le retour que tout était réparé, donc elle appellera la SEIC.

M. **Romain HADORN** exprime le fait que la Commune fait face quotidiennement à des véhicules qui font du bruit sur les routes de Vich et roulent à des vitesses excessives. Il demande

le retour de la proposition de poser des radars fixes. Il demande si la Municipalité pense étudier cette demande ? M^{me} **Carol WUERSCH** explique que les radars fixes sont très onéreux et difficiles à placer sur certains tronçons de route trop étroit. La Police a fait des contrôles. L'Assemblée est en accord que c'est une problématique sur tous les axes dans la Commune ! Elle demandera à nouveau à la Police, qu'est-ce qu'on pourrait mettre en place. La nuit la Police ne peut pas amender, car pas de règlement cantonal adéquat.

M. **Jean-Pierre SUTTER** précise que le bruit est à distinguer de la vitesse. Le respect d'autrui n'est pas respecté et la limitation à 30km/h ne sert à rien ! Le Canton devrait faire des contrôles du bruit. M. **Yann KISLIG** complète en disant que Vich est exposé à une nuisance sonore importante et de la circulation intensive dans la Commune. Des feux proches des passages piétons feraient ralentir les automobilistes, en limitant l'accès au sein du village ? M^{me} **Carol WUERSCH** précise que c'est une route cantonale avec un trafic cantonale. Les gendarmes couchés avaient été refusés, l'idée des feux de signalisation n'est pas non plus possible, les règlements du Canton ne simplifient en rien.

M. **Anthony PINZELLI** rejoint M. **Jean-Pierre SUTTER** il a reçu un doigt d'honneur d'un conducteur de camion à qui il a juste fait signe avec les mains de rouler doucement. Le Conseil avait refusé le réaménagement du giratoire de Marcel Poncet, mais il faudrait reconsidérer la demande également. Toutes les pistes qui ont été mise de côté surtout pour des questions de coûts devraient être reconsidérées aujourd'hui.

M. **André JAQUET** trouve que la vitesse est surprenante du giratoire de la Bichette sur la route du Vignoble. Le radar devrait être posé plus souvent sur cette route.

M. **Mark TRITTEN** rebondit en expliquant que des imbéciles modifient leur véhicule. C'est le contrôle technique des véhicules qui n'est plus aux normes ! Il accepte ces véhicules modifiés ! M. **Olivier MONACHON** complète, les bruits des voitures sont homologués par tous les constructeurs européens. Un interrupteur est pourtant disponible, mais ceci est de la bienséance. Concernant le bruit, il pense qu'un radar ne sert à rien, car les personnes freinent avant et accélèrent après, idem pour les gendarmes couchés.

M. **Nathalie STREIT** a vu une personne roulé à 83km/h sur le tronçon et indiqué par le speedy, donc la vitesse pose problème pour la sécurité.

Le **Président** clôt la conversation. La Municipalité a pris note que la vitesse et le bruit sont un problème pour la Commune de Vich.

M. **Cyrille GHISTE** revient sur le thème de l'AISE. Il avait fait une interpellation lors du Conseil Communal du 10.10.2023 sur les problèmes de la cantine scolaire. Une partie de réponse a été apportée lors de la séance du 05.12.2023, par M^{me} **la Syndique**, mais il affirme que ce n'est pas une question de locaux comme décrit dans le PV, mais bel et bien un problème de comportement du personnel encadrant à la cantine de Begnins. Un courrier a été soumis à l'AISE signé par plusieurs parents et il a reçu une réponse. Réponse que les délégués de l'AISE n'ont pas reçue et il trouve ceci regrettable. Le CODIR reçoit de très nombreuses plaintes de problèmes sur cette pause de midi. Il constate, des bruits, des cris, un encadrement pas toujours adéquat, des rapports de maltraitance ont été relevés. L'AISE a demandé à la Municipalité de Begnins en charge et responsable de cette cantine, d'entreprendre dans les meilleurs délais, des mesures nécessaires à l'amélioration des conditions d'accueil de ces enfants. La Municipalité de Begnins est responsable de la restauration. Une des réponses de l'AISE

est de fournir des papiers aux accompagnants. Les réponses pour l'instant ne sont pas satisfaisantes et M. **Cyrille GHISTE** continue sa surveillance et sa démarche. Le **Président** explique qu'en tant que délégué suppléant de l'AISE, il a assisté à la dernière séance et cette problématique ne serait pas sous la responsabilité de l'AISE, mais de la Municipalité qui est responsable des cantines et c'est pour cette raison que les délégués n'ont pas les informations.

M^{me} **Sao DANZ** précise qu'il faut écrire à la Municipalité de Begnins. Ce qui a été fait par M. **Cyrille GHISTE**. Il complète en précisant que selon les statuts, l'AISE est responsable et ils sont dans l'obligation d'agir. Le « ping-pong » de comprendre qui est responsable et à quel moment est compliqué. Pour exemple, à la cantine jusqu'à 13h30 et l'école depuis 13h35. Cette différence de cinq minutes, ou personne n'est responsable ? si les parents, très pratique de quitter le travail de Lausanne pour les cinq minutes ! L'AISE a tout de même reconnu que les planning étaient peut-être à revoir et ils vont remédier également à des responsabilités sur les différents horaires. La Commune a la responsabilité de mettre en place des mesures nécessaires mais superviser par l'AISE. Il y a dû avoir en plus d'un avertissement oral, un avertissement écrit que M. **Cyrille GHISTE** n'a pas encore reçu, à la personne accompagnante en question.

M. **André JAQUET** est interpellé par l'article dans le Vich fait, d'une photo prise par un drone. Des drones volent très régulièrement au-dessus de Vich et de nuit. Il demande et doute de ce qu'ils peuvent voir, filmer et des données personnelles. Avec la proximité de l'aérodrome de Prangins et nous ne sommes pas dans une zone où les drones sont autorisés à voler. **Philippe MUNDLER** précise que proche de l'aérodrome de Prangins ça devrait être interdit. Il va regarder à qui la Commune peut s'adresser (Police ?).

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le **Président** clôt la séance à 21h50.

Au nom du Conseil Communal

Le Président
M. Christian BRONSIL



La Secrétaire
Valérie ZEENDER

